MAÎTRE D'OUVRAGE



LOTI OUEST ATLANTIQUE 14 Rue Hervé Le Guyader - BP 4415 44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX

ORVAULT (44700) "LES CEDRES"

PLAN DE VENTE

LOT n°4

GEOMETRE - EXPERT



AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél: 02 51 85 02 03
Email: nantes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)

Plan de Localisation (sans échelle)



	Surface UMd1	387m²
	Surface en EBC	454 m²
	Surface de pleine terre minimale	401 m²
	Surface maximum à imperméabiliser	180 m²
	Surface de plancher	200 m²
	Cadastre	CK 427
	Servitude	NON
	N° permis d'aménager	44 114 20 Z0001
	Date de l'arrêté	24/09/20
	Dossier	19164-PDV



ARCHITECTE - URBANISME

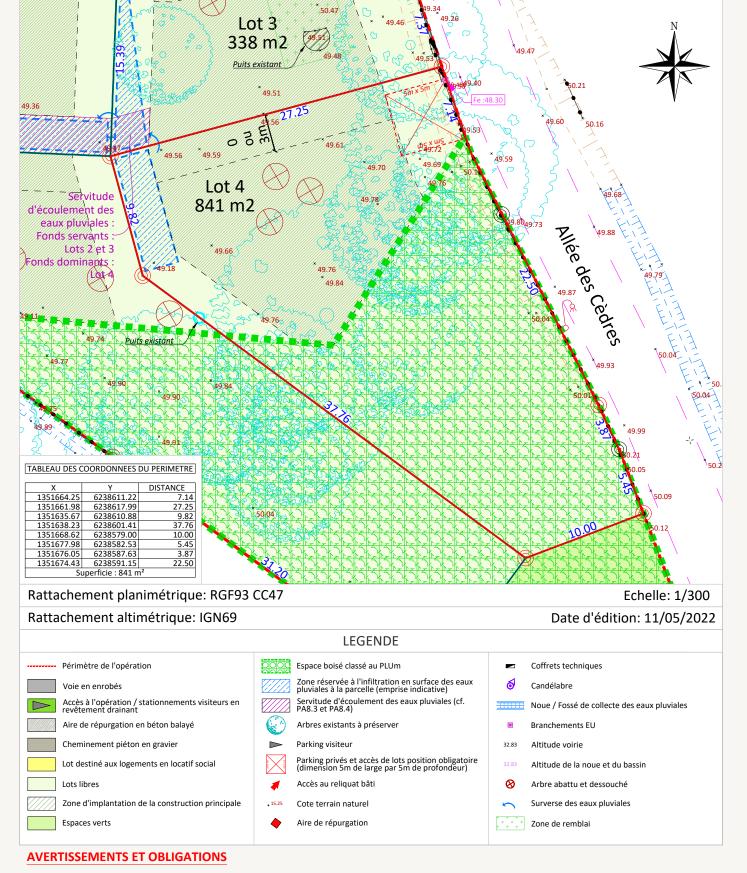
Dominique DUBOIS
Architecte Urbaniste

Dominique DUBOIS 13 Allée Guillaume Dupuytren 44800 SAINT HERBLAIN Tél: 06.19.42.22.63 Email: d.dubois.archi@gmail.com

ACEIS

MAÎTRISE D'OEUVRE

AGEIS 3, rue de la Planchonnais 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE Tél: 02 51 85 02 03 Email: nantes@ageis-ge.fr



- 1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
 La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grillles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le
- maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.

 4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- 5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
 Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lo
 L'éventuelle servitude de puisage qui pourrait résulter de la division est dénoncée. L'usage du puits est réservé au lot n°3.